



# COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL n°29

---

Réunion du bureau Exécutif du : 17 Mai 2020

---

**Présidence :** M. Karim ABED

---

**Présents :** MM. Jérôme CASCALES, Olivier GONCALVES, Fabrice POREE, Noël RIFFAUD et Denis SOTO.

---

**Assistent :** MM. Maxime APRUZZESE (CTRA), Jean-Michel DERMARDIROSSIAN

---

**Excusé :** M. Nicolas PEZZOLI

---

### MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

**Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.**

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

***Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19,  
la Commission Régionale des Arbitres s'est réunie par voie téléphonique.***

\*\*\*\*\*

## APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal de réunion du Bureau Exécutif et des Présidents de CDA du 09.05 (PV 28) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

## OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président Karim ABED remercie les membres de CRA d'avoir pu se rendre disponibles pour cette réunion dématérialisée en raison de l'épidémie du COVID-19 et souhaite à tous une bonne santé dans le prolongement de ce confinement.

\*\*\*\*\*

## POINTS ABORDES

### **TESTS TECHNIQUES DU 16.05 PAR LES ARBITRES DE LIGUE :**

Un retour sur le déroulement des tests techniques sous format dématérialisé est présenté par le Président de la CRA.

Sur le plan fonctionnel, une majeure partie des Arbitres ont pu se connecter et répondre dans les délais impartis aux QCM et Tests vidéo élaborés sur le plan technique arbitral par le CTRA et sur l'élaboration informatique par le service administratif de la Ligue.

La CRA leur adresse tous ses remerciements.

Les Arbitres n'ayant pu se connecter seront contactés afin de connaître les problèmes rencontrés.

Une décision de la CRA relative aux Arbitres n'ayant pu participer ou valider ces tests techniques est incluse dans ce PV au paragraphe « Décisions CRA ».

### **DOSSIER MEDICAL DES ARBITRES SAISON 2020/2021 :**

De nouvelles dispositions ont été prises par la F.F.F. concernant les dates limites d'envoi des différents examens composant le dossier médical des Arbitres de Ligue.

Un mail sera transmis à tous les Arbitres de Ligue afin de les informer d'une part sur ces nouveaux délais instaurés et d'autre part, sur de nouvelles procédures d'envoi et de réception des dossiers médicaux par une simplification du traitement à la fois pour les services administratifs de la Ligue en lien avec la Commission Régionale Médicale.

De plus, chaque Arbitre connaîtra sa propre situation en regard des examens obligatoires complémentaires selon les risques et des dates pour ceux déjà réalisés ou à réaliser.

### **REUNIONS CRA SOUS FORMAT SKYPE PREVUES:**

Le Samedi 23/05/2020, réunion du Bureau Exécutif de la CRA avec les Présidents de CDA, et se prolongera le Lundi 25/05/2020 entre membres de la CRA pour statuer sur les résultats des tests techniques du 24/05 et leurs incidences possibles quant au maintien des Arbitres en Ligue, sur les désignations des candidats Arbitres de Ligue aux différents examens fédéraux.

L'enregistrement des notes techniques ainsi constatées et la validation des affectations par Arbitre pour la saison 2020/2021 émanant des classements permettront de rédiger l'ensemble des décisions appropriées afin d'être transmises au Comité de Direction de Ligue pour approbation et de finaliser les présentations de ces classements en vue d'une diffusion sur le site de la Ligue le 02 ou 03.06.

\*\*\*\*\*

## CORRESPONDANCES

### **DE LA CFA/DTA/FFF:**

Mail du 11.05 de la DTA relatif à l'envoi d'un additif au PV 14 de la CFA.

Mail du 14.05 de la DTA relatif à un courrier de la CFA en réponse aux questions posées par des Présidents de CRA quant aux consignes en vue du classement de leurs Arbitres de Ligue. La CFA laisse le soin aux CRA de prendre leurs propres décisions.

Mail du 15.05 de la DTA relatif l'envoi d'un tableau sur la situation d'utilisation par Ligue des bons de formation dans le cadre de la Formation Initiale en Arbitrage.

Mail du 14.05 de la FFF relatif aux nouvelles dispositions et délais pour les dossiers médicaux des Arbitres.

## **DE LA CDA DISTRICT DE PROVENCE:**

Mail du 12.05 relatif à la date de disponibilité des bordereaux de licences pour la saison 2020/2021 pour expédition aux Arbitres de Ligue indépendants de leur District.

Lu et pris note, la CRA transmet le mail à la Direction Administrative de la Ligue.

## **DES ARBITRES :**

### **Courrier : Autres demandes**

- **DJIANE Jullien** : mail du 11.05 relatif à la constatation sur la copie en sa possession, de l'absence de la date de validation d'un examen du dossier médical renvoyé au Secrétariat Ligue.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui précise de faire revalider l'original du document par le médecin concerné et de le renvoyer à la Ligue.
- **PENCREACH Loan** : mail du 11.05 relatif à sa future installation pour raison universitaire sur Marseille et demandant à poursuivre l'arbitrage en Ligue Méditerranée, étant à ce jour, Arbitre de la Ligue de Normandie.  
Lu et pris note, la CRA le remercie pour cette information, lui demande en retour les renseignements nécessaires à ce transfert tout en lui transmettant le dossier médical pour la future saison.
- **ABBAD EL ANDALOUSSI Marouane** : mail du 13.05 relatif à l'envoi de la copie de son dossier médical transmis à la FFF.  
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- **MARIANCZUK Sabrina** : mail du 13.05 relatif à sa demande afin de savoir si la date des tests physiques du début de saison a été fixée pour prévoir ses indisponibilités.  
Lu et pris note, la CRA la remercie et l'informe qu'en raison des circonstances de confinement et sans visibilité sur l'organisation de la future saison, aucun calendrier n'a été arrêté. De plus, la CRA lui précise de consulter le protocole sur son espace MyFFF sur la procédure des indisponibilités.
- **GUESDON Enzo** : mail du 13.05 relatif à l'information non parvenue en CRA le 15.11 sur son renoncement de participer aux cours de formation des promotionnels en raison de son activité professionnelle.  
Lu et pris note.
- **FALASCHI Dylan** : mail du 15.05 relatif à la transmission du justificatif de son indisponibilité professionnelle en date du 16.05 jusqu'à 19h00, ne lui permettant pas de pouvoir se connecter pour effectuer les tests techniques.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et l'informe que de nouvelles dispositions incluses dans ce PV ont été prises pour ces tests, un mail sera transmis à tous les Arbitres concernés ce 19.05.
- **DOUAY Gaëtan** : mail du 14.05 relatif à son impossibilité de pouvoir participer aux tests techniques en raison de son activité professionnelle le 16.05.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui demande de transmettre le justificatif correspondant validé par son employeur tout en l'informant que de nouvelles dispositions incluses dans ce PV ont été prises pour ces tests, un mail sera transmis à tous les Arbitres concernés ce 19.05.
- **KRID Oualid** : mail du 16.05 transmettant ses remerciements à la CRA pour la mise en place et l'organisation dématérialisées des tests techniques en raison des circonstances du COVID-19.  
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- **SASSI Julien** : mail du 16.05 transmettant ses remerciements à la CRA pour le travail de préparation et l'organisation dématérialisée des tests techniques en raison des circonstances du COVID-19.  
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- **WOLFF Benoit** : mail du 16.05 relatif au test technique vidéo notamment sur le fait de n'avoir qu'une seule réponse par question, certaines pouvant contenir les sanctions disciplinaires.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et après vérification, il s'avère que des sanctions disciplinaires pouvaient être validées, mais aucune incidence majeure n'a été constatée.
- **OUGHCHA Zakaria** : mail du 16.05 relatif à des problèmes techniques de validation des QCM et à la transmission de photos des questions justifiant ainsi la réalisation des tests.  
Lu et pris note, la CRA le remercie et l'informe que de nouvelles dispositions incluses dans ce PV ont été prises pour ces tests, un mail sera transmis à tous les Arbitres concernés ce 19.05.
- **ABDELGHEFFAR Amar** : mail du 16.05 relatif à des problèmes techniques quant à la réception du lien pour connexion avec les QCM des tests techniques mais sans avoir eu d'incidence sur leur validation.  
Lu et pris note, la CRA le remercie.

### **Indisponibilité autres :**

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : [CRA@MEDITERRANEE.fff.fr](mailto:CRA@MEDITERRANEE.fff.fr).

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail à cette même adresse.

\*\*\*\*\*

## **INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA**

### **MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDE.S CRA**

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 16.05 : mail envoyé à tous les Arbitres de Ligue relatif à la décision de la CRA 49 en date du 27.04 traitant des promotions et rétrogradations par catégories d'Arbitres prévues après les classements qui seront validés à l'issue de la présente saison.

\*\*\*\*\*

## **DECISIONS CRA**

### ***DECISION 52 – 17.05.2020 – Examen des réalisations des tests techniques du 16.05.2020 par les Arbitres et organisation d'un rattrapage pour ceux ayant eu des problèmes de connexion ou non disponibles en raison de leur travail***

Le Bureau Exécutif de la CRA réuni par voie téléphonique ce Dimanche 17.05.2020 à 17h30, a pris connaissance des fichiers relatifs à la restitution informatique à la fois sur la participation et des notes enregistrées par les Arbitres de Ligue aux tests techniques effectués sous format dématérialisé en date du 16.05.2020 à 18h00.

En raison de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19, l'organisation de ces questionnaires modifiée suivant la décision 48 de la CRA du 27.03, avait nécessité la diffusion à tous les Arbitres d'une note sur les dispositions à prendre pour se connecter au réseau et sur les procédures à suivre pour valider leurs réponses.

Sur les 128 Arbitres de Ligue concernés, seuls 110 ont validé informatiquement les 2 tests sans problème.

5 Arbitres, non disponibles en raison de leur activité professionnelle, ont fourni les justificatifs de leurs employeurs.

Pour les 13 autres Arbitres, il a été constaté que, soit la validation des réponses du QCM n'a pas fonctionné, soit une coupure de réseau ou une absence de connexion s'est produite interrompant ainsi le QCM dans le délai imparti.

**En conséquence, le Bureau Exécutif de la CRA décide d'organiser en date du Dimanche 24.05.2020 à 18h00, une séance de rattrapage des tests techniques pour les Arbitres de Ligue concernés, et en utilisant la même configuration technique via les réseaux.**

**Un mail sera envoyé ce mardi 19.05 pour informer les Arbitres sur cette épreuve.**

\*\*\*\*\*

## **POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 17.05.2020**

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- SMOUNI Hicham : jusqu'au 30.06.2020
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.08.2020

\*\*\*\*\*

## **POINT SUR INDISPONIBILITES**

La mise à jour de ce fichier a été définitivement arrêtée pour la saison en cours à la date du 22.03.2020.

\*\*\*\*\*

## **RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2019-2020**

Date fixée pour le rattrapage des tests techniques des Arbitres de Ligue toutes catégories : 24.05.2020

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunions ouverte à partir de 17h00 et prononce la fin de séance à 19h30.

\*\*\*\*\*

**Prochaines réunions de CRA**  
**Le Samedi 23 et le Lundi 25 Mai 2020**

\*\*\*\*\*

**Président**  
**Karim ABED**

**Secrétaire**  
**Noël RIFFAUD**